



Lettre d'information n°147 juillet 2025



CHAMBERY & AIX-LES-BAINS

Fraude aux eaux minérales, pourquoi Nestlé Waters dégaine la marque Maison Perrier

Une variation premium du célèbre Perrier ? Sans doute puisque la forme des bouteilles est la même, et que le prix des « Maison Perrier » est un peu supérieur. En fait non. Il s'agit simplement pour Nestlé de continuer à bénéficier de l'image de la marque (et donc de la monnayer) tout en échappant aux contraintes de qualité d'une eau « naturelle » qui lui valent aujourd'hui des ennuis judiciaires. Malin ?

Airbags TAKATA suite et pas fin

Ils sont encore très nombreux en service dans cinq groupes automobiles (Stellantis, BMW, Mercedes, WV, Toyota, soit une trentaine de marques). Faute d'action déterminée de ceux-ci et des pouvoirs publics, L'UFC-Que choisir opte pour la voie judiciaire et demande une commission d'enquête parlementaire. Mais... votre voiture est-elle concernée ? Si oui, que devez-vous faire ?

Bonus écologique pour l'achat de voiture électrique, il baisse ou il monte ?

Dans la série des flous sur les mesures « écologistes », ce bonus est un bel exemple du bazar ambiant. Annoncé supprimé au premier juillet, puis non, puis remplacé par des nouveaux CEE payés par les fournisseurs d'énergie. Cette annonce permettrait à l'Etat de faire ce cadeau avec l'argent des consommateurs qui sont au final les seuls véritables financeurs des certificats d'énergie.

MaPrimeRénov sombre dans le ridicule

En cette fin du mois de juin, après plusieurs ordres et contre-ordres, il semble que seule est maintenue la prime pour geste unique (la moins performante en termes d'économie d'énergie) et que la prime pour rénovation d'ampleur (la plus vertueuse) est suspendue en attente de nouvelles modalités, peut-être en automne. Ne croyez surtout pas les divers sites officiels ; ils ne sont pas à jour.

Litiges gaz et électricité

Le nombre de litiges 2024 tend à diminuer (-17%) par rapport à 2023, nous dit le médiateur national de l'énergie mais certains fournisseurs sont encore de mauvais élèves (WEKIWI, Primagaz et JPME), et ENEDIS n'est pas loin du carton rouge. En cas de problème persistant avec votre fournisseur, adressez vous au médiateur soit en ligne, soit par courrier. Et n'hésitez pas à consulter notre comparateur gaz électricité gratuit. Dernière option, venez nous rencontrer pour traiter ensemble du problème.

L'échange de domiciles pour les vacances est possible avec quelques précautions

Tout propriétaire ou locataire peut échanger son logement pour une durée déterminée avec une autre personne. Il est important de connaître le mode d'emploi et d'anticiper les risques : votre assurance, l'assurance de l'autre logement par exemple. De nombreuses plateformes offrent ce service. N'hésitez pas à vérifier la fiabilité des sites (avis mais pas que) et leurs conditions générales de vente.

Réserver son hôtel ou sa location de vacances sans se faire piéger

Vous souhaitez réserver un hôtel ou une location de vacances sur Internet ? Ce lien vous donne quelques conseils pour le choisir et savoir à quoi être attentif, notamment si vous passez par une plateforme de réservation. Mais n'oubliez pas d'autres voies d'accès, comme les offices de tourisme :

leurs frais de dossier sont moins élevés et si un problème survient, vous avez un interlocuteur sur place. N'oubliez pas aussi la réservation directe, souvent moins chère. Vérifiez que le site de paiement est sécurisé et obtenez une attestation de votre assureur pour être couvert dans votre location.

Blablacar vend ... des billets de train

En intégrant à sa plateforme la vente de billets de [train TGV Inoui, Intercités et TER](#), Blablacar franchit une étape dans sa mue en « guichet unique de la mobilité longue distance ». [L'offre](#) couvre 350 gares françaises, soit environ 85 % de la demande client, mais les billets aller-retour, les trajets Ouigo et l'utilisation des cartes de réduction SNCF ne seront pas disponibles avant plusieurs semaines.

Bagages non étiquetés dans les transports : combien ça coûte ?

Oublier son bagage sur le quai ou à bord d'une rame de train ou de métro [peut coûter cher](#).

Pour un oubli involontaire, de 72 € jusqu'à 450 € selon les circonstances. Si vous oubliez votre bagage à bord et que vous ne l'avez pas étiqueté (obligatoire dans les TGV et TER, avec nom, prénom, et éventuellement numéro de téléphone), l'amende forfaitaire pourra grimper jusqu'à 750 €. Des étiquettes anonymisées avec QR code devraient voir le jour pour protéger les données personnelles du voyageur.

Nouvelle voiture : achat comptant ou location?

Les vendeurs vous laissent à peine le choix : aujourd'hui, on n'achète plus une voiture, on la loue. Et ça marche puisque 90 % de achats en neuf et 38 % en occasion se font par cette formule. Pourtant, le choix entre achat comptant, achat avec crédit, location avec option d'achat, ou encore location longue durée, n'est pas si simple que cela et il vaut mieux étudier à tête reposée (c'est à dire sans le vendeur) [les avantages-inconvénients](#) de chaque formule, surtout pour [les formules de location](#).

Péage en flux libre, nouvelle occasion pour tenter de vous arnaquer

[Ce système de péage](#) déjà en place et appelé à se développer donne une nouvelle occasion aux arnaqueurs pour tenter de vous [soutirer vos coordonnées bancaires](#). Les moyens pas toujours simples de régler le péage après le voyage permettent aux escrocs d'utiliser le truc classique de l'alerte par courriel ou sms d'un soi-disant péage non payé. Surtout, vérifiez puis ignorez ces alertes.

L'UFC-Que Choisir lutte contre les mauvaises pratiques des plateformes de l'e-commerce

Il y a le feu ! Les diverses plateformes de vente faussent notre libre choix en abusant d'interfaces trompeuses (dark pattern) pourtant interdites par le Digital Service Act. C'est pourquoi nous dénonçons ces pratiques par nos divers canaux d'information, [nous enquêtons](#) pour demander ensuite aux autorités de faire appliquer la règle ([cas de Shein](#)), et [nous allons en justice](#) contre Temu. La mode jetable est notre première cible car la plus délétère en termes de consommation responsable.

Découvert bancaire : attention aux frais

Les banques peuvent proposer des [autorisations de découvert](#) à leurs clients, sous certaines conditions et moyennant des agios. Or, certaines banques appliquent des minima forfaitaires sur les petits découverts (moins de 400€) même si ceux-ci sont autorisés. En cas de dépassement du découvert autorisé, d'autres frais peuvent s'ajouter (8€ par intervention, jusqu'à 80€ par mois). L'UFC-Que Choisir a [étudié ces pratiques](#) opaques et appelle à un renforcement du cadre réglementaire.

Frais de santé à l'étranger, que faire avant de partir ?

Les conditions de remboursement de [frais de santé à l'étranger](#) sont très variables selon les pays visités. Pour l'Europe, vous pouvez, avant de partir, obtenir une [carte européenne d'assurance maladie](#) qui vous évitera de faire l'avance des frais. Cette carte gratuite [peut être demandée en ligne](#).

Agriculture régénérative ou régénératrice : un concept attrape-tout

Vous risquez de voir apparaître l'expression dans votre journal ou sur un emballage de produit alimentaire. En gros, regroupez les marqueurs de l'agriculture biologique, de l'agroécologie, de l'agriculture de conservation des sols et de quelques autres concepts du même type et vous obtenez [l'agriculture régénératrice](#). Seul problème, il n'existe aucun cahier des charges ou label spécifique et tout est flou. Préférons donc le bon vieux label AB dont la règle du jeu est claire.

Pour d'autres informations, rendez-vous sur nos sites internet de [Chambéry](#) et d'[Aix-les-Bains](#)